

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'Examen

Cycle	2 ^e cycle 2019/2020
Titre	DAES
Matière	Français oral

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1000 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Français oral

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

●●● Programme

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/60-2000-240.pdf>

⇒ Plus spécifiquement (mais pas exclusivement) les pages consacrées :

- au savoir PARLER : pages 29 à 30 et pages 52 à 54.
- au savoir LIRE : page 15, page 19, page 32 et page 40.

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

Examen oral

L'examen se déroule de la façon suivante :

Le candidat reçoit un texte.

Le candidat dispose d'un temps de préparation pour prendre connaissance de ce texte avant d'être interrogé oralement.

Le candidat devra être capable de parler du texte, de montrer qu'il l'a compris.

Il répondra à des questions posées sur le texte (par exemple : éléments de construction, connecteurs, vocabulaire, références, figures de style, arguments, exemples, éléments informatifs, ...)

Le candidat devra également être capable d'émettre un avis personnel par rapport à la problématique abordée dans le texte.

Les éléments propres à l'oralité (par exemple : maîtrise de la langue, niveau de langue, usage de connecteurs, utilisation des ressources linguistiques et corporelles, ...) seront aussi évalués.

Durée de l'examen : environ 30 minutes.

●●● Matériel autorisé

Matériel requis : de quoi écrire

Matériel autorisé **fourni** : un dictionnaire de langue française, des feuilles de brouillon

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire de traduction

III. Evaluation

●●● Dispense

Si la cote obtenue est supérieure ou égale à 50%, il y a dispense de la matière « français oral ».

Si la cote obtenue est inférieure à 50% : il n'y a pas de dispense.